



Projet Educatif du Centre de Loisirs Sans Hébergement de l'association Puzzle – 2008-2011

La petite histoire :

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), créé sous l'impulsion de l'Association des Parents d'Elèves (APE) existe à Reignac depuis Pâques 1997. Cette activité d'accueil et d'animation, complémentaire à la vie scolaire mais différente des objectifs propres à l'APE a nécessité la création en mars 1998 de l'association PUZZLE.

Force est de constater le besoin d'activités pour les enfants ainsi que pour une population préadolescente et adolescente en période péri et extra scolaire. Un besoin également de garde pour les familles dont les deux parents travaillent, les jours d'école, avant et après la classe, les mercredis ainsi que durant les petites et grandes vacances scolaires. Ce besoin de garde, de façon générale, est rythmé par une organisation du travail relativement irrégulière depuis la mise en place des 35 heures, notamment un besoin fréquent à la demi journée les mercredis et pendant les vacances.

L'accueil des enfants et des jeunes s'est fait jusqu'à l'été 2004 dans des salles communales. Depuis, des locaux spécialement conçus et adaptés pour accueillir le CLSH ont été mis à disposition par la Mairie. La qualité de cette infrastructure nous motive d'autant plus à poursuivre l'action entamée et à la faire partager à un nombre croissant de familles.

Les communes environnantes ne proposent pas toutes une structure d'accueil et d'animation permanente. Le CLSH de Reignac ouvre donc ses portes à ces enfants mais l'éloignement et la majoration financière restent des freins à la venue de certains d'entre eux.

Présentation de l'association Puzzle, organisatrice:

L'association Puzzle est régie par la loi 1901 et reconnue d'utilité publique. Elle gère un Centre de Loisirs Sans Hébergement. Le fonctionnement de cette structure est sous contrôle de la Préfecture, de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports 37, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général (service de la Protection Maternelle et Infantile) ainsi que de tous les services intervenants dans le domaine de l'accueil des mineurs.

Outre le CLSH, Puzzle gère aussi des actions destinées aux préadolescents et aux adolescents, ainsi qu'un atelier théâtre.

Son siège social est à Reignac sur Indre, dans des locaux ouverts en 2004 et mis à sa disposition par la Mairie à « La Clef des Champs » - 1, Allée du Stade. Elle est gérée par un conseil d'administration composé de 8 personnes.

Puzzle a pour vocation d'organiser l'accueil péri et extrascolaire des enfants scolarisés de 3 à 16 ans, des jeunes de 16 à 18 ans, et de favoriser le développement local par la proposition d'activités et manifestations ouvertes à tous. Créée pour répondre qualitativement en matière



d'animation à la population de Reignac Sur Indre, « la Clef des Champs » accueille également des enfants des communes de Chambourg sur Indre, de Courcay, Dolus-le-Sec, Azay-sur-Indre, Tauxigny, Cigogné, Saint-Quentin-sur-Indrois, ... les mercredis, samedis et vacances scolaires.

Objectifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement :

Aider à la construction de la personnalité de chaque enfant dans un cadre riche d'enseignements et d'expériences à caractère ludique. La prise en charge éducative doit intégrer tous les paramètres référents de notre système social et respecter toutes les différences individuelles. Favoriser l'épanouissement, contribuer au bien être de l'enfant et du jeune et les aider à grandir.

Le centre doit être un lieu ouvert à tous, accueillant et chaleureux. C'est un lieu adapté aux apprentissages mais il doit se distinguer de l'école, préserver son caractère ludique et respectueux des rythmes de chacun.

Le jeu doit être privilégié et l'activité doit être abordée à partir de cette notion majeure. Apprendre, découvrir, se dépasser à travers le jeu. Il nous semble aussi important de laisser à l'enfant la possibilité d'improviser ses jeux, et l'adulte est alors là pour lui donner les moyens dont il a besoin pour réaliser ce qu'il a envie de faire. L'enfant apprend à l'école, en famille... Le centre de loisirs doit lui accorder le temps dont il a besoin pour jouer car c'est aussi à travers le jeu qu'il se découvre, découvre les autres et son environnement et peut s'épanouir.

Nos objectifs reprennent et élargissent ceux qui étaient définis dans le projet précédent. Le CLSH de Reignac doit en effet conserver ses particularités et nous voulons garder ce qui donne envie aux enfants de venir et aux parents d'inscrire leurs enfants. Ce CLSH apparaît être la structure qui a accueilli le plus d'enfants en comparaison à des structures d'accueil proches localement pour les vacances de la Toussaint 2004. Il est aujourd'hui essentiel de confirmer ces premiers acquis afin notamment d'assurer une régularité du nombre des inscriptions pour pérenniser les emplois des salariés existants qui auraient ainsi les moyens de rebondir sur d'autres projets, tout comme assurer et améliorer la qualité des services.

Etendre l'idée de milieu de vie sécurisant :

Aider l'enfant à appréhender son espace afin de maîtriser les peurs et les angoisses de l'inconnu. Fournir à chacun ses repères de lieu et de personne afin d'instaurer un climat de confiance.

L'utilisateur d'un lieu doit également en être acteur afin de le respecter. Les repères qu'il se construira l'aideront dans ce sens. Pour qu'il en devienne acteur, il faut l'aider à s'approprier le lieu, à y mettre sa marque, s'y retrouver.



Le CLSH se situant dans un village d'un peu plus de 1100 habitants, il serait intéressant d'élargir cette notion de milieu de vie sécurisant. D'autant plus que la municipalité cherche à préserver un certain cadre de vie en favorisant un accroissement progressif et équilibré de Reignac. Nous devons permettre à nos enfants d'en profiter pleinement et de se sentir chez eux dans leur village, leurs îlots, leurs rues, de prendre possession de leur territoire.

Nous voulons collaborer à l'épanouissement de l'enfant et nous ne pouvons le faire qu'en incluant dans la mesure du possible tout ce qui le concerne. L'enfant doit pouvoir situer son CLSH dans un environnement plus large et connaître cet environnement, pouvoir l'apprécier à sa juste valeur.

Développer l'autonomie :

Acquérir de l'autonomie, c'est pouvoir progressivement se débrouiller seul, faire soi-même mais également faire des choix, construire des projets et les réaliser. Les temps de l'enfant sont remplis de contraintes, d'obligations et il nous semble important de lui accorder le choix, la possibilité de dire non. Il est également essentiel qu'il puisse se prouver ou découvrir ses capacités, se retrouver dans des situations telles que celles offertes par les mini camps pour grandir et apprécier son autonomie.

Un enfant autonome participera à la construction d'un adulte responsable.

Développer l'autonomie c'est aussi contribuer à l'acquisition d'une certaine confiance en soi. Cette confiance aidera l'enfant à s'exprimer librement, à confronter son opinion à celle des autres et à construire sa propre conception. Cette liberté participera à la construction d'un esprit citoyen.

Développer la socialisation :

La socialisation, c'est la rencontre et le respect de l'autre. Respect entre les enfants eux-mêmes mais également de l'adulte à l'enfant et vis et versa. Ce respect n'est pas inné, il s'apprend et s'entretient. Le centre de loisirs doit se distinguer des autres structures ou institutions qui accueillent l'enfant tout en les complétant et il est essentiel qu'y soient appliquées les principes qui permettent la vie collective, la vie en société. Cela lui permet de participer au même titre que les autres à la construction sociale de chaque enfant.

La socialisation, c'est aussi l'affirmation de l'individu dans ses interactions avec autrui et c'est en partie à partir de cette socialisation que l'acteur se construit et trouve sa place dans le système social entendu comme un tout.

La socialisation permet l'émergence d'un sentiment d'appartenance à un groupe, une collectivité qui contribue, tout comme l'autonomie, à l'acquisition d'une certaine confiance en soi.

La socialisation, enfin, permet l'acceptation des différences qui doivent être vues comme une richesse et contribuer à l'ouverture d'esprit de chacun. Nous devons insister sur cette ouverture d'esprit d'autant plus que la population de Reignac et des communes alentours est assez homogène. Nous devons favoriser la rencontre de l'autre, la rencontre d'autres cultures à travers l'art, la gastronomie, les jeux, ... Dans ce cadre, nous aimerions offrir



aux enfants la possibilité de se rencontrer, de partager des moments, de se rapprocher autour de projets communs et d'apprendre à vivre ensemble avec le handicap.

Le développement de la socialisation devra prendre en compte les besoins de chacun et de chaque âge. Il pourra également se réaliser à plusieurs niveaux : par tranches d'âges (avec des groupes d'effectifs restreints), entre tranches d'âges (avec des groupes plus grands permettant les grands jeux, les jeux d'équipes, ou le partage d'activités avec la participation d'enfants d'âge différents mais réunis autour d'une envie commune de faire...), en favorisant les rencontres intergénérationnelles (enfants/adolescents/adultes/personnes âgées) et en soutenant l'intercommunalité.

Les différentes générations peuvent partager des moments, des activités et par là apprendre à se connaître et à d'autant mieux vivre ensemble.

Ces objectifs doivent être repris et adaptés pour la population jeune et adolescente. Nous mettrons cependant l'accent sur la notion de respect mutuel, respect d'eux même, respect de l'autre, respect du lieu.

Poursuivre le développement du partenariat :

Le centre de loisirs ne peut être considéré comme une structure isolée de son contexte social, économique et géographique. Pour accueillir au mieux l'enfant, il faut impliquer tous les acteurs qui interviennent dans sa vie : les parents, l'école, les artisans, les commerçants, les associations, les communes... Ce travail aidera l'enfant à se sentir en sécurité, s'autonomiser, se socialiser, s'épanouir, se situer dans le tout que forme son environnement. Il pourra alors se construire pour grandir le plus harmonieusement possible dans et avec cet environnement. Reignac a la chance de posséder notamment un tissu associatif riche qui peut favoriser la rencontre.

Les jeunes :

Les adolescents et la population jeune doivent pouvoir se retrouver en un lieu, s'y reconnaître, s'y repérer. Deux salles sont d'ailleurs mises à leur disposition avec des moyens matériels adaptés à leurs besoins. Il est essentiel de leur permettre de s'exprimer, proposer, organiser dans la mesure des moyens disponibles ou en les encourageant à trouver les moyens nécessaires à la réalisation de leurs projets par l'organisation d'actions spécifiques.

Les rencontres doivent également être multipliées afin de leur permettre une ouverture à l'autre mais également à des cultures différentes par tous les médias possibles (littérature, cinéma, musique, rencontres, ...).

Il nous apparaît d'autant plus indispensable de mettre tout en place pour que les jeunes adhérents de l'association puissent mener à bien leurs projets, réaliser ensemble des actions qui les aident à s'affirmer, à prendre confiance, à se dépasser dans un cadre sécurisant.



Conditions d'accès

Le CLSH accueille les enfants et les jeunes scolarisés de 3 à 16 ans de Reignac sur Indre et des communes environnantes sous couvert du paiement de l'adhésion (6 euros par an et par famille) auprès de l'association Puzzle.

Les tarifs forfaitaires de base (comprenant les activités, collations, repas, frais pédagogiques et assurances) sont déclinés comme suite, pour la saison 2004/2005, en fonction du quotient familial (toute prise en charge, bons vacances, ... viennent en déduction du tarif qui sera facturé aux familles):

COMMUNE		HORS COMMUNE		ACCUEIL PERISCOLAIRE
MINI	MAXI	MINI	MAXI	1,82 Euros/heure (toute demi-heure est due)
6 Euros	12,30 Euros	9 Euros	15,30 Euros	

L'accueil est possible à la journée, à la demi journée, avec ou sans repas dans le but de satisfaire au mieux les besoins et les attentes des familles.

Un « accueil jeune » est assuré pour les 16-18 ans les vendredis soirs de 18h à 22h sous couvert du paiement de la cotisation auprès de l'association Puzzle. Les activités ou projets mis en place sont réalisés avec la participation financière des intéressés, en complément des éventuelles subventions issues de partenaires ou de structures externes.

Organisation

Le centre de loisirs se divise en trois secteurs :

Le secteur enfants (3 à 10 ans) : les mercredis et vacances scolaires de 8h à 18h30.

Le secteur pré-ados (11 à 14 ans) : les mercredis et vacances scolaires de 14h à 18h.

Le secteur ados (14 à 16 ans) : les samedis après-midi et vacances scolaires de 14h à 17h.

L'accueil périscolaire est assuré tous les matins et soirs en période scolaire pour les enfants scolarisés de 3 à 12 ans de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30 sauf les samedis matins.

Un autre secteur existe hors centre de loisirs : l'« accueil jeune » (16-18 ans) les vendredis soirs de 18h à 22h.



Fermetures annuelles : deux dernières semaines d’Août et vacances de Noël.

Moyens

L’association Puzzle dispose de locaux neufs situés à « La Clef des Champs », 1, Allée du Stade 37310 Reignac sur Indre, mis à disposition par la Mairie. Elle peut également utiliser ponctuellement les espaces de jeux situés à proximité du centre : stade, terrain de tennis, mini golf, aires de jeux et de pique-nique

Les locaux sont équipés et aménagés en fonction des besoins des enfants et des jeunes (matériel pédagogique, mobilier, ...) et de façon à faciliter la gestion quotidienne pour l’équipe pédagogique et technique (cuisine équipée, salles d’activités, dortoir pour les petits, rangements).

Les repas du midi se font dans la cantine scolaire, prêtée à cette fin.

L’équipe de « La Clef des Champs » est composée :

- D’un directeur/animateur permanent chargé de la direction générale du Centre de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 16 ans ainsi que de la direction de l’accueil périscolaire.
- D’un directeur adjoint/animateur permanent chargé également de toute l’activité développée auprès de la population adolescente.
- D’une animatrice chargée de l’animation du CLSH et de l’accueil périscolaire.
- D’une employée polyvalente chargée des repas et de l’entretien des locaux.
- D’animateurs occasionnels dont le nombre varie en fonction des effectifs (de +1 à +6 selon les périodes).
- D’une secrétaire/employée de gestion comptable chargée notamment de la diffusion de l’information, de la facturation...

Outils mis en place pour le suivi

L’équipe de direction et d’animation doit pouvoir rencontrer régulièrement les membres du bureau et échanger avec eux sur les projets, les difficultés, les besoins ou demandes, la correspondance entre le projet éducatif et les actions, .



Nous avons mis en place plusieurs outils de suivi :

- Des entretiens annuels avec le directeur et son adjoint. Eux même sont chargés de faire des entretiens annuels avec le personnel permanent et de transmettre un compte rendu aux membres du bureau. Ces entretiens permettent de réaliser un bilan global concernant l'année écoulée et de se projeter sur l'année à venir. C'est également le moment de faire le point sur les formations nécessaires au personnel pédagogique et technique pour faire évoluer leurs compétences et leur bagage de formation professionnelle.
- Des entretiens trimestriels avec le directeur et son adjoint pour aider à résoudre des difficultés ponctuelles, répondre à certaines interrogations, confirmer l'adéquation projet éducatif/projet pédagogique/action.
- Des passages hebdomadaires et informels de membres du bureau qui permettent de vérifier si tout va bien, de soutenir l'équipe, de rencontrer des parents.

Outils mis en place pour informer les familles

Il est essentiel d'informer régulièrement les parents des activités proposées, du contenu des projets éducatifs et pédagogiques et de la vie du centre.

Pour cela, des plaquettes sont éditées et transmises à tous les adhérents ainsi qu'aux enfants des communes utilisatrices du centre. Elles sont également mises à la disposition de toute personne entrant dans les locaux de « La Clef des Champs » sur un panneau d'affichage. Ces plaquettes détaillent les activités des mercredis et celles des vacances scolaires en fonction des groupes d'âge. Elles paraissent en moyenne tous les 2 mois.

Nous avons également mis en place un journal trimestriel de 4 pages qui présente l'équipe des permanents ainsi que celle des bénévoles, précise les créneaux lors desquels les parents peuvent rencontrer l'équipe des permanents, explique le fonctionnement du centre, ses horaires, ses tarifs et donne une image plus précise du travail réalisé. Ce journal est également un outil d'information plus large sur les manifestations locales, apporte des réflexions sur l'enfant, ses droits, sa croissance et tente d'être un outil d'échange entre familles et centre.

Les familles peuvent également rencontrer directement les permanents pour poser leurs questions ou renseigner l'équipe sur des éléments concernant leur enfant.

En conclusion, le Centre de Loisirs est avant tout un moyen pour pouvoir répondre aux différents besoins inhérents à une population en attente de loisirs et de mode de garde pour les enfants et les jeunes.



Association PUZZLE

Le directeur de la structure s'appuiera sur ce projet éducatif pour construire un projet pédagogique cohérent tant dans ses objectifs pédagogiques, les moyens mis en place que les outils d'évaluation.

Les objectifs éducatifs développés dans ce projet clarifient les choix que nous avons faits et nous permettront d'évaluer notre action au cours des trois prochaines années de fonctionnement. La grille d'évaluation n'est pas finalisée mais s'appuiera sur la participation des enfants ainsi que de leur famille, sur leur ressenti des activités et l'utilisation au quotidien de « La Clef des Champs », l'évolution du taux de fréquentation, l'implication des bénévoles au sein de l'association, notre capacité à mettre en place un réseau de partenaires.

Ce projet a été révisé en tenant compte du changement des locaux durant l'année 2004, et de la demande croissante des familles de Reignac et des communes extérieures. Il est mis en place pour 3 ans mais pourra être réactualisé pendant cette période si nécessaire.